

Le devenir européen de la Ville de Luxembourg



Extraits de la laudatio prononcée par Madame **Colette Flesch**, bourgmestre honoraire, à l'occasion de la remise du Collier du Mérite Européen à la Ville de Luxembourg le 10 mars 2017.

▲
Marcel Tockert
© Photothèque de la Ville de Luxembourg

Le 9 mai 1950, Robert Schuman, dans le célèbre appel du Salon de l'Horloge au Quai d'Orsay à Paris, propose de placer l'ensemble de la production franco-allemande de charbon et d'acier sous une Haute Autorité commune, précisant que cet appel s'adresse aussi aux autres pays de l'Europe. L'idée avait été lancée par Jean Monnet mais Robert Schuman, né en 1886 à Clausen, ayant passé sa jeunesse et son adolescence à Luxembourg, y ayant fréquenté l'école primaire et l'Athénée, mieux que tout autre homme d'État français, a pu en mesurer la portée, l'importance et l'intérêt pour l'avenir.

Les institutions communautaires provisoirement implantées à Luxembourg

Outre l'Allemagne, la Belgique, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas répondirent positivement à l'appel du Ministre français des Affaires étrangères. Les négociations durèrent deux ans et le Traité établissant une Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier entra en vigueur le 25 juillet 1952.

Dès les 24 et 25 juillet, une Conférence des Ministres des pays signataires se réunissait au Quai d'Orsay pour décider des mesures à prendre en vue de la mise en marche



Théo Méy © Photothèque de la Ville de Luxembourg

10 août 1952: séance solennelle d'installation de la Haute Autorité de la CECA à l'Hôtel de Ville dans la salle de réunion du Conseil communal.

du Traité. La discussion fut longue et difficile, en particulier en ce qui concerne le lieu d'installation des nouvelles institutions communautaires. Sept villes au moins étaient sur les rangs: Bruxelles, La Haye, Liège, Luxembourg, Sarrebruck, Strasbourg et Turin.

Au cours de ce qui a été appelé « la nuit folle » des 24 au 25 juillet 1952, la réunion allait se terminer, sans résultat, dans la lassitude lorsque Joseph Bech proposa que le travail commence aussitôt à Luxembourg ce qui devait donner le temps de réfléchir à la suite. C'est ainsi qu'il fut décidé, le 25 juillet 1952, à l'aube, que les premières institutions communautaires s'installeraient à titre provisoire, voire précaire, à Luxembourg.

À partir de cette décision, il fallut faire vite à Luxembourg. En effet, les initiateurs de la CECA avaient décidé de démarrer la construction de l'Europe intégrée dès la cérémonie d'installation solennelle de la Haute Autorité prévue le 10 août.

Le premier interlocuteur luxembourgeois des instances communautaires en matière d'implantation des institutions était évidemment le Gouvernement mais il appartient à la Ville – en seconde ligne – de se montrer la plus rapide, la plus flexible et la plus inventive.

La séance solennelle d'installation de la Haute Autorité eut lieu comme prévu le 10 août 1952 à l'Hôtel de Ville de Luxembourg, dans la salle de réunion du Conseil communal. Accueillant ses hôtes, le bourgmestre Emile Hamilius ne manqua pas de relever: « La Capitale du Luxembourg est fière de pouvoir offrir, pour le début de la Haute Autorité et de la Cour de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, l'hospitalité d'une ville qui, par sa situation géographique, par le caractère européen de ses habitants, par

l'influence de ses sentiments ataviques, se doit d'être accueillante et d'aider dans la mesure de ses moyens à la compréhension mutuelle et à l'union de l'Europe. »

Les premières réunions de la Haute Autorité, de la Cour et du Conseil des Ministres devaient se tenir dans la même salle. Pendant les deux années à venir, les séances du Conseil des Ministres se tinrent dans la « Salle des Mariages » de l'Hôtel de Ville. (...)

Le 10 décembre 1952, la Cour de Justice fut installée à la Villa Vauban dont l'ouverture en tant que musée de la Ville était prévue à bref délai, ouverture qui dut ainsi être retardée de huit ans. La Villa ne disposant pas d'une salle de séances, celles-ci eurent lieu à partir de 1954 au Cercle Municipal, place d'Armes. En 1959, la Cour put emménager avec ses fonctionnaires dans un immeuble construit à son intention dans l'entrée de la Côte d'Eich. Un autre déménagement devait suivre plus tard vers le Kirchberg.

La Haute Autorité établit son siège, 2 place de Metz dans l'immeuble de la direction des CFL, appartenant aujourd'hui à la Caisse d'Epargne de l'Etat. (...)

Le gros des fonctionnaires fut logé coin rue Notre-Dame - rue Aldringen, dans l'immeuble qui abrite actuellement le Ministère de l'Éducation nationale, immeuble conçu à l'origine pour accueillir des services du gouvernement, et dans certains autres bâtiments tels l'ancien Hôtel Staar (actuellement agence de la Caisse d'Epargne) à la jonction des avenues de la Gare et de la Liberté, dans le bâtiment CFL à côté de la gare centrale ou dans un bâtiment avenue de la Porte-Neuve.

Les fonctionnaires du Secrétariat général du Conseil furent installés au Verlorenkost dans les bâtiments qui furent ultérieurement attribués à la Gendarmerie.

La Ville accueille les Eurocrates et leurs familles

Les premières classes de l'École européenne furent créées en 1953 avenue Pasteur et en 1954 à la Villa Lentz à Hollerich, au Millewee pour être précis, jusqu'à la construction de l'École européenne, boulevard de la Foire, en 1957. Ici aussi, un autre déménagement devait suivre plus tard vers le Kirchberg.

Après avoir été installé au château de Beggen (actuelle Ambassade de Russie), rapidement devenu trop exigü, le « Foyer européen » des fonctionnaires déménagea en ville en 1958-59 dans l'immeuble de l'ancien Casino des bourgeois. Il comportait un restaurant ainsi que des lieux de réunions et de manifestations. C'est à cette occasion que fut ajoutée au Casino la verrière dite « aquarium » conçue par René Mailet. L'immeuble abrite aujourd'hui le musée Casino Luxembourg et le « Foyer européen » se trouve rue Heine.

En l'absence d'un hémicycle à Luxembourg, l'Assemblée commune de la CECA, ancêtre du Parlement européen, siégeait à Strasbourg dans l'hémicycle du Conseil de l'Europe. (...) Son secrétariat général était installé rue Beaumont (...)

L'implantation des institutions et des fonctionnaires européens au début des années 50 marque l'arrivée du premier contingent important d'expatriés dans ce qui était à l'époque une calme ville de province. Il est évident que cette arrivée relativement massive de nouveaux venus suscita des réactions partagées. Les uns étaient conscients de l'importance économique de cet événement, du prestige politique qu'il conférait à notre pays ainsi que de l'enrichissement intellectuel et culturel qu'il représentait. Les autres craignaient la mise en cause du calme et du paisible rythme de vie, une perte de personnalité, voire d'identité, des changements profonds en matière d'urbanisme qui risquaient de modifier l'aspect de la capitale et une flambée des prix de l'immobilier.

Il est un fait qu'il y eut à l'arrivée de l'un et de l'autre, sauf que nous n'avons perdu ni notre âme ni notre identité.

Vers la fin des années 50 la période d'improvisation de l'installation première était terminée, et les institutions communautaires – dispersées à travers toute la ville – fonctionnaient tant bien que mal dans leurs logements de fortune. La situation n'était pas idéale mais il ne semblait pas y avoir urgence à regrouper les institutions.

Le répit devait toutefois être de courte durée. ➤

Comment maintenir les institutions communautaires à Luxembourg ?

En 1958, les traités de Rome créant la Communauté économique européenne et Euratom entrent en vigueur, annonçant une extension spectaculaire des responsabilités communautaires. Mais le grand chambardement ne se fait pas immédiatement. En effet, les Etats membres n'arrivent pas à se mettre d'accord sur un siège unique des institutions. Ils se limitent à attribuer la Commission à Bruxelles et à confirmer le statu quo tant à Strasbourg qui garde le Parlement européen qu'à Luxembourg où demeurent les institutions et services qui y sont établis.

Surgit en 1959/60 la discussion sur la fusion des exécutifs européens. Le gouvernement luxembourgeois comprend tout de suite le danger de ce projet pour le maintien d'institutions communautaires, quelles qu'elles soient, à Luxembourg.

Le Président du Gouvernement, Pierre Werner, et le Ministre des Affaires étrangères, Eugène Schaus, sont décidés à obtenir des compensations au départ éventuel, voire inévitable, de la Haute Autorité. Ils se rendent compte également que leur combat n'a aucune chance d'aboutir s'ils ne sont pas en mesure d'offrir aux Communautés des surfaces de terrains suffisamment vastes pour accueillir des bâtiments administratifs adaptés aux nouvelles exigences.

Ainsi, l'idée de l'aménagement à cette fin du plateau de Kirchberg, qui sommeillait depuis quelque temps déjà, bénéficia d'un regain d'actualité et devait aboutir à l'adoption de la loi du 7 août 1961 relative à la création d'un Fonds d'urbanisation et d'aménagement du plateau du Kirchberg. La loi prévoit que sont reconnus d'utilité publique et autorisés : la construction d'un pont au-dessus de la vallée de l'Alzette, devenu le pont Grande-Duchesse Charlotte (dit « pont rouge »), l'urbanisation et l'aménagement du plateau de Kirchberg (représentant quelque 365 hectares), destiné notamment à permettre la construction d'immeubles appropriés pour les institutions européennes, l'établissement de la voirie d'accès et de desserte et l'acquisition des terrains du plateau de Kirchberg. En ce qui concerne l'acquisition des terrains, une procédure d'expropriation allégée, s'inspirant de celle de la loi de 1896 concernant l'expropriation par zone, est prévue.

La loi du 7 août 1961 devait être modifiée par les lois du 26 août 1965, du 28 juillet 1968 et du 8 juin 2004.

L'urbanisation du plateau du Kirchberg ne va pas de soi

Comme il fallait s'y attendre, la loi du 7 août 1961 suscita une levée de boucliers de la part des habitants du Kirchberg qui craignaient de voir leur village perdre son calme et son caractère et surtout des cultivateurs et maraîchers locaux qui accusaient le Ministre des Travaux publics, Robert Schaffner, et le gouvernement, de porter atteinte à leur existence. Le plateau se couvrit de panneaux critiques pour exprimer, parfois de façon virulente, parfois de façon humoristique, ces messages.

La critique visait essentiellement le principe d'expropriation généralisée et le montant, jugé dérisoire, de l'indemnité fixé à 300 000 LUF par hectare. (...)

La loi suscita une avalanche de procès qui encombra les tribunaux pendant des années.

Mais rien n'y fit.

La première pierre du pont Grande-Duchesse Charlotte fut posée en juin 1963 et le pont fut inauguré en octobre 1966 de même que le monument Robert Schuman à son entrée (...). Grâce au pont, le plateau du Kirchberg était directement relié au centre-ville et la voie était ouverte pour l'urbanisation du Kirchberg et la construction des immeubles destinés aux institutions européennes.

Au plan politique, la loi du 7 août 1961 suscita un conflit juridique entre l'État et la Ville de Luxembourg quant à son application et celle de la loi du 12 juin 1937 concernant l'aménagement des villes. En d'autres termes, il s'agissait d'un conflit de compétences entre l'État et la Ville en matière de règles d'urbanisme.

Ce conflit suscita de nombreuses discussions et des échanges épistolaires acrimonieux entre le Président du Fonds du Kirchberg et le Ministre des Travaux publics, d'une part, et les responsables de la Ville, de l'autre. Il dura de 1961 à 1973 pour se ter-

miner par un « gentlemen's agreement » qui n'avait rien de juridique et qui aurait pu être trouvé beaucoup plus tôt.

Il est important toutefois de retenir que ce conflit ne comportait aucune connotation négative à l'égard des institutions européennes. En pratique, tout au long de la dispute qui tenait en haleine le gouvernement et la Ville, une collaboration fructueuse existait entre services techniques de la Ville et responsables du Fonds du Kirchberg pour réaliser les travaux d'infrastructure, de voirie, de canalisation et de conduites d'eau, d'électricité et de gaz. De même, le conflit n'empêcha jamais la Ville de délivrer dans les meilleurs délais à la Direction des Bâtiments publics du Ministère des Travaux publics les autorisations de construire nécessaires pour les immeubles des institutions, comme ce fut le cas, par exemple, pour le bâtiment Schuman abritant les services du Parlement européen et l'hémicycle qui servait aux mini-sessions du Parlement de 1973 à 1979. Suite à l'élection au suffrage universel direct en 1979, le nombre de députés augmenta et les capacités d'accueil de l'hémicycle de Luxembourg devinrent insuffisantes.

Enfin je voudrais brièvement évoquer une polémique ayant éclaté dans l'opinion publique luxembourgeoise en 1978 quant à un projet de bâtiment qui ne vit jamais le jour. Il s'agit, vous l'aurez deviné, du projet « Centre 300 » rapidement rebaptisé « Kueb » en langue luxembourgeoise.

Le gouvernement Thorn/Berg, soucieux de consolider les chances du Luxembourg quant à une participation égale avec Strasbourg au sujet du siège du Parlement européen, estimait qu'il convenait de construire au plus vite un immeuble permettant d'abriter 500 députés et 200 bureaux. Il avait chargé l'architecte Roger Taillibert de dresser l'avant-projet d'un immeuble au Kirchberg à proximité du Bâtiment Tour. Lorsque le projet fut dévoilé, il en surprit plus d'un, à Luxem-

Jacques Santer, président du conseil d'administration de la Fondation du Mérite Européen remet le Collier au bourgmestre Lydie Polfer



ALLES GUDES, MADAME FLESC H !

De 16. Abrëll huet d'Colette Flesch hier achzeg Joer gefeiert. Mir wëllen och op dëser Plaz enger Politikerin gratuléieren, déi 1969 am Alter vun 32 Joer Buergermeeschter vun der Stad Lëtzebuerg gouf, eng Funktioun, déi se zéng Joer laang mat Kompetenz an Engagement erfëllt huet. Vun 1988 bis 1999 war d'Colette Flesch Member vum Stater Gemengerot an duerno Member vum Schäfferot, en Amt, dat si 2007 un d'Lydie Polfer ofgetrueden huet. 2009 huet si sech aus der aktiver Politik zrëck gezunn, war awer nach laang Jore Presidentin vum Office Social vun der Stad Lëtzebuerg a Member vun der Programmkommission vun de Stater Theateren.

D'Colette Flesch ass säit hirer Kandheet eng Weltbiergerin. Si ass zu Diddeleng gebuer, gouf 1940 op Brive-la-Gaillarde evakuéiert, wou si och an d'Schoul gaangen ass. No

hirem Premièresexamen, deen se am Stater Meedercherslycée gemaach huet, huet si an Amerika op renommierten Universitéite Politik an Ekonomie studéiert. Als talentéiert Fechterin huet si un dräi Olympesche Spiller deelgeholl. Als Politikerin huet si Lëtzebuerg an der Chamber an am Europaparlament vertrueden, war Aussen- a Justizministerin vun 1980 bis 1984 an der Regierung Werner, war Generaldirektesch vir Kultur an Informatioun zu Bréissel an huet u villen internationale Konferenzen an Evenementer deelgeholl, wou se d'Lëtzebuerg Usiichten an Interessie mat Asaz vertrueden huet.

ons stad huet der Madame Flesch och Merci ze soen, well si de Projet vun enger Kulturzäitschrëft vun der Gemeng Lëtzebuerg vum éischte Moment un ënnerstëtzt huet. Mir wënschen hier vill Gléck a Freed, an ad multos annos !

Charles Soubry © Photothèque de la Ville de Luxembourg



10 mars 2017: laudatio de Mme Colette Flesch à l'occasion de la remise du Collier du Mérite Européen à la Ville de Luxembourg.

bourg et en Europe. Il s'agissait d'un bâtiment de 160 mètres de hauteur, comportant 25 étages et se terminant en une impressionnante oblique progressive. Certains voyaient en lui un projet audacieux, novateur, futuriste, voire révolutionnaire. D'autres estimaient qu'il s'agissait d'une solution urbanistique indéfendable procédant d'une « folie des grandeurs malade ».

Le projet se heurta à une violente opposition de l'opinion publique luxembourgeoise et suscita la création d'une initiative de citoyens nommée « géint de Kueb » qui remit au Président de la Chambre des Députés une pétition ayant récolté plus de 5000 signatures (nombre considérable à l'époque).

Les garanties politiques indispensables quant à la parité Strasbourg/Luxembourg n'ayant pu être obtenues au sujet du siège du Parlement, le projet fut rapidement abandonné. (...)

Le sport et la culture sont des vecteurs d'intégration sociale

De longue date, les institutions européennes font à Luxembourg partie de la vie de tous les jours, ont contribué à forger notre image de marque et nous ne voudrions à aucun prix les voir nous manquer.

Un mot sur l'intégration de ceux qu'il est convenu d'appeler les « Eurocrates » dans leurs pays d'accueil. Il est un fait qu'il s'attache à cette coexistence un certain aspect de « sociétés parallèles » qui a fait l'objet d'articles et d'études plus poussés. Mon expérience à la fois d'autochtone et d'Eurocrate à Luxembourg, d'une part, et d'Eurocrate heureux, du reste, à Bruxelles, d'autre part, m'amène toutefois à penser que l'intégration est mieux réussie à Luxembourg qu'ailleurs.

Il y a à cela un certain nombre de raisons pratiques. L'implantation des institutions à Luxembourg est la plus ancienne ; l'assimilation a eu plus de temps pour se faire. Surtout, l'exiguïté du territoire du pays et de la Ville facilite la proximité et les contacts. La présence d'un nombre exceptionnel de résidents non luxembourgeois chez nous permet un vaste brassage de la population et renforce l'ouverture de la société.

En outre, l'intégration par le biais des sociétés sportives et culturelles me semble ici avoir été particulièrement réussie. Elle s'est faite pour les fonctionnaires mais surtout pour leurs enfants.

Dans le domaine du sport, elle ne vaut pas seulement, comme certains semblent le croire, pour le tennis, le golf, la chasse ou la pêche. Entrent en ligne de compte le football, le basket et autres sports d'équipe, l'athlétisme, les sports de glace, l'escrime, l'équitation, le squash, la natation et j'en oublie certainement... Saviez-vous, par exemple, que deux jeunes Luxembourgeois, dont les parents sont fonctionnaires européens mais non luxembourgeois, ont représenté notre pays aux Jeux olympiques ? Il s'agit de Fleur Maxwell qui a participé aux épreuves de patin à glace à Turin en 2006 et d'Alwin de Prins, présent en natation à Sydney en 2000, Athènes en 2004 et à Pékin en 2008. Aujourd'hui, il est membre du Conseil d'administration du COSL dans le cadre duquel il assume un certain nombre de responsabilités particulières.

De même, les sociétés culturelles de tout genre – chorales, orchestres, groupes de danse ou de théâtre – comptent de nombreux membres très actifs issus des milieux

européens. Nos instituts culturels bénéficient d'une importante clientèle de même origine. En ce qui concerne le théâtre et la musique, il est intéressant de constater à quel point l'existence de cette clientèle a influencé la composition des programmes.

Au fil des 65 dernières années la Ville et ses habitants d'une part, et les institutions européennes avec leurs fonctionnaires et agents ainsi que leurs familles, de l'autre, ont fait amplement connaissance et se sont habitués à leur vie commune. La Ville a bien mérité des institutions européennes et les institutions ont bien mérité de la Ville. (...) ♦

¹ Cité dans Evamarie Bange, « Grundlage für die multikulturelle Gesellschaft Luxemburgs, 60 Jahre Sitz europäischer Institutionen », *ons stad* Nr 101 2012, p.37

- Bibliographie
Bange Evamarie, « Grundlage für die multikulturelle Gesellschaft Luxemburgs, 60 Jahre Sitz europäischer Institutionen », *ons stad*, Nr-101-2012, p. 37-39.
- Entre d'Études et de Recherches Européennes Robert Schuman, 50 Joer Schuman Plang, Robert Schuman, Jean Monnet et les débuts de l'Europe, Imprimerie Graphic Press S.à.r.l. Mamer, 2000.
- Comité pour la commémoration du 100^e anniversaire de Robert Schuman, Robert Schuman 1886-1986 – Les racines et l'œuvre d'un grand Européen, Plaquette éditée à l'occasion de l'exposition du 18 juin au 22 juillet 1986, Cercle Municipal de la Ville de Luxembourg, Imprimerie de la Cour Victor Buck, S. à r. l., Luxembourg, 1986.
- Comité pour la commémoration du 100^e anniversaire de Robert Schuman, Robert Schuman 1886-1986 – Les cérémonies commémoratives du 17 juin 1986 à Luxembourg, Complément à la plaquette éditée à l'occasion de l'exposition commémorative, Imprimerie de la Cour Victor Buck, 1986.
- Entringer Henri, La présence Européenne à Luxembourg, Editions les Cahiers luxembourgeois en association avec le Lëtzebuurger Land, Luxembourg, 1997.
- Hellweg-Nottrot Ina, Kirchberg 1961-2001, Fonds d'Urbanisation et d'Aménagement du Plateau du Kirchberg, Imprimerie Centrale, Luxembourg, 2001.
- Pesch Fernand, Le Fonds d'urbanisation et d'aménagement du plateau de Kirchberg, Histoire d'un mal-aimé, Editions Le Phare, Esch-sur-Alzette, 2014.